

Communiqué aux médias

Dübendorf, St-Gall, Thoune, 23 avril 2010

L'Empa va réduire massivement ses émissions de CO₂ d'ici 2012

La protection du climat commence chez soi

L'Empa prend des mesures pour accroître son efficacité énergétique et réduire nettement ses émissions de CO₂. Le remplacement de sa centrale de chauffage à Dübendorf doit permettre de réduire de 70 pour-cent les émissions de CO₂ sur ce site.

Pour l'Empa, la protection du climat ne s'arrête pas aux mots. Par ses travaux de recherche et de développement, par exemple dans le domaine de la photovoltaïque, de l'utilisation de l'hydrogène, des écobilans, de la mobilité propre et de l'efficacité énergétique des bâtiments, elle contribue à résoudre ce problème et d'autres encore touchant notre environnement. La protection du climat implique à l'Empa aussi de rendre sa propre exploitation conforme aux exigences de la protection du climat. C'est aussi pourquoi elle s'est donné pour but de réduire ses émissions de CO₂ de 6735 tonnes en 1990 à 2020 tonnes d'ici 2030, soit une réduction de plus de 70 pour-cent.

L'année dernière l'Empa a pris des mesures importantes dans ce sens sur ces deux sites de St-Gall et de Dübendorf. A Dübendorf, toutes les pompes de circulation ont été remplacées de même que les deux compresseurs de la centrale d'air comprimé ainsi que le moteur diesel du générateur de secours et le distributeur principal de l'alimentation électrique sans interruption. A St-Gall, la distribution de chaleur a été optimisée grâce à des mesures hydrauliques comprenant aussi un équilibrage entre chaleur à distance et chaleur récupérée. On a encore procédé à une adaptation des débits d'air des chapelles des laboratoires et à une limitation de la température des blocs climatiseurs. De plus, un des deux transformateurs a été mis hors service. Toutes ces mesures aboutissent à une réduction annuelle de la consommation d'énergie de 345 mégawatt/heure, soit l'équivalent de 185 tonnes de CO₂.

Nouvelle centrale = moins 70 pour-cent

Toujours en 2009, un concours d'idées a été lancé pour la nouvelle centrale de chauffage du site de Dübendorf. Les appels d'offres sont actuellement en cours; les travaux devraient débuter le premier trimestre 2011 et la mise en service est prévue pour la mi-2012. Le cœur de cette nouvelle centrale est formé de deux installations de gazéification de bois usagé combinées à deux centrales de cogénération force/chaleur.

A elle seule, cette nouvelle centrale de chauffage réduira de 70 pour-cent les émissions de CO₂ sur le site de Dübendorf. Ainsi l'Empa pourrait atteindre son objectif de 2020 tonnes de CO₂ par année non pas en 2030 mais en 2012 déjà. Mais cela n'est pas une raison pour elle de se reposer sur ses lauriers et d'autres

mesures sont déjà prévues en 2010. Partout où des rénovations totales ou partielles de bâtiments sont prévues, celles-ci seront réalisées en conformité avec les exigences de la protection du climat

Convention d'objectif avec les autorités

Avec l'EPF de Zurich et l'établissement de recherche WSL, qui comme l'Empa, fait partie du Domaine des EPF, ainsi que l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), l'Empa a créé en 2007 déjà le groupe de modèle énergétique «Constructions publiques» qui a signé avec les cantons où se trouvent leurs sites une «Convention universelle d'objectif». Dans cette convention, ces quatre institutions s'engagent à améliorer leur efficacité énergétique et à réduire leurs émissions de CO₂.

La réalisation des objectifs convenus est vérifiée chaque année. Cette convention, qui a force obligatoire, libère le groupe de l'obligation de verser la taxe sur le CO₂ perçue en Suisse depuis le 1^{er} janvier 2008 sur les combustibles fossiles. Les entreprises peuvent en effet être libérées du versement de cette taxe à condition qu'elles s'engagent vis-à-vis de la Confédération à réduire leurs émissions. Ce qu'a fait l'Empa avec cette convention d'objectif.

L'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) soutient les membres de ce groupe par exemple dans le contrôle des objectifs ou la planification des mesures de réduction. Elle représente aussi le groupe vis-à-vis des autorités avec lesquelles la convention a été conclue. La Confédération a chargé l'AEnEC, fondée en 1999 par les grandes associations économiques de Suisse, d'élaborer de telles conventions en collaboration avec les entreprises. L'AEnEC confirme aussi à l'Empa son engagement particulier et volontaire en faveur de la protection du climat en lui établissant un certificat attestant cet engagement.

Informations

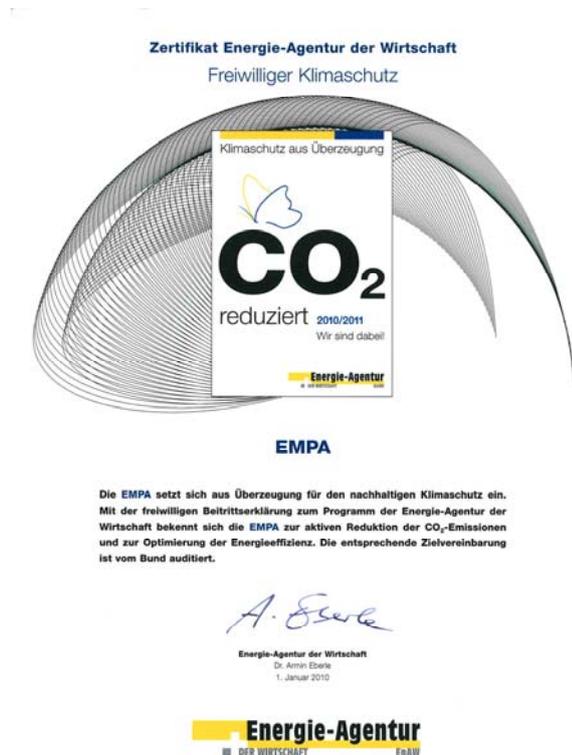
Paul-André Dupuis, Logistique et infrastructure, +41 44 823 45 94, paul-andre.dupuis@empa.ch

Rédaction / Contact médias

Beatrice Huber, Communication, +41 44 823 47 33, redaktion@empa.ch



La centrale de chauffage de Dübendorf sera rénovée à partir de 2012. Grâce au nouveau «cœur» de cette centrale, deux installations de gazéification de bois usagé combinées à deux centrales de cogénération force/chaaleur, les émissions de CO₂ seront réduites de 70 pour cent.



Ce certificat l'atteste: l'Empa prend la protection du climat au sérieux et réduit ses émissions de CO₂.

Les illustrations peuvent être obtenues auprès de redaktion@empa.ch